

## CT DGAC – DÉCLARATION LIMINAIRE

Ce comité technique s'ouvre dans un contexte particulier, à la demande des autres organisations syndicales siégeant en CT DGAC, afin de modifier les critères de mobilité des ICNA. Les unes sont pourtant minoritaires chez les ICNA, les autres simplement non représentatives.

Le SNCTA débat tous les deux ans en Congrès de ce sujet et confirme son opposition à la modification demandée, qui n'aurait d'autres conséquences que d'accentuer l'inattractivité des centres du Nord au détriment à la fois de l'ensemble des ICNA et de la DSNA. Les ICNA ont besoin de stabilité dans les critères pour avoir de la visibilité sur leur projet de vies personnelle et professionnelle.

Pour autant, le SNCTA ne s'étonne guère de la démarche des « représentants » des personnels qui ne mesurent visiblement pas les conséquences de leur discours plus populiste que technique. Cela n'est pas sans rappeler les erreurs de jugement d'une part, du deuxième syndicat représentatif chez les ICNA, à l'origine de la politique inéquitable des rapprochements de conjoints finalement corrigée par le SNCTA et, d'autre part, du troisième syndicat qui réclamait « *l'affectation de deux-tiers des sorties ÉNAC dans les centres en crise du Sud et l'Ouest* » pour couper la mobilité depuis le Nord.

Le SNCTA ne se trompe pas d'objectif. Il ne rentrera pas dans une opposition syndicale spectacle et reste concentré sur la défense des personnels et de la mobilité. À ce titre, il continue de réclamer :

- la fin de la restriction de la mobilité *via* l'ouverture d'un volume suffisant d'AVE, en particulier d'AVE dits attractifs. Le premier GS32H de l'année et le GT Effectifs ont permis, après une manœuvre d'urgence ayant évité une tension sociale, de remonter la pente : la dynamique de 2022 doit être confirmée dans le second GS32H de septembre puis dans les années à venir. L'ouverture d'AVE est la première garantie de la mobilité ;
- l'ouverture officielle de négociations autour de l'attractivité et de la fidélisation des centres pour la mise en place d'un mécanisme et d'une prime associée. Le SNCTA portait seul cette revendication lors des derniers travaux protocolaires, il se félicite d'être désormais rejoint par les autres organisations syndicales comme par l'administration. Il est temps de transformer l'essai ;
- l'intégration de la mobilité dans les modèles de projection pluriannuelle des recrutements ICNA. Les départs massifs en retraite à compter de 2029 nécessitent une anticipation des recrutements à un niveau suffisant pour y faire face tout en préservant l'équilibre social, notamment du droit à la mobilité ;
- une méthode d'affectation en GS32H équitable, transparente et basée sur l'effectif qualifié pour assurer des ouvertures cohérentes d'AVE et offrir la visibilité nécessaire à la mobilité.

La mobilité est une richesse, pour les ICNA comme pour la DSNA. Le SNCTA la défendra.